

[Logo entreprise inséré ici - en option]

Certificat de conformité de conception et de fabrication au CNBC 2010

Ce certificat confirme que tous les éléments du système de bâtiment en acier décrit ci-dessous, que doit fournir le fabricant nommément désigné et accrédité en vertu de la CSA-A660, ont été ou seront conçus et fabriqués conformément aux normes suivantes pour supporter les charges et les combinaisons de charges prescrites.

1. DESCRIPTION

Nom et adresse du fabricant _____

Numéro de certificat du fabricant en vertu de la CSA-A660 _____

Numéro de commande du client _____

Type et taille du bâtiment _____

Usage prévu _____

Catégorie de risque [paragraphe 4.1.2.1(3) du CNBC] _____

Lieu du chantier _____

Code du bâtiment pertinent _____

Nom et adresse du constructeur _____

Nom et adresse du maître _____

2. NORMES DE CONCEPTION

Initiales de l'ingénieur* _____

Code national du bâtiment - Canada 2010, Partie 4: Règles de calcul

CAN/CSA-S16-09, Règles de calcul aux états limites des charpentes en acier

CAN/CSA-S136-07, Spécification nord-américaine pour le calcul Des éléments de charpente en acier formés à froid

Autre (préciser) _____ datée du _____

3. NORMES DE FABRICATION

- La fabrication a été ou sera conforme à la CAN/CSA-S16 et à la CAN/CSA-S136, selon le cas.
- Le soudage a été ou sera effectué conformément à la CSA-W59 et à la CAN/CSA-S136, selon le cas.
- Le fabricant a été accrédité conformément à la CSA-W47.1, pour la division 1 ou la division 2, et (ou) à la CSA-W55.3, le cas échéant.
- Les soudeurs ont été qualifiés conformément à la CSA-W47.1.

4. STABILITÉ DES PANNES

Des échantignoles de panne sont fournies conformément à l'article D3.2.2 du chapitre D3 et à l'appendice B de la CAN/CSA-S136. Dans le cas d'une couverture à joints debout supportée par des agrafes mobiles, notamment, des échantignoles assurant le support latéral Des semelles supérieure et inférieure des pannes ont été ou seront fournies. Le nombre de rangées est déterminé par analyse mais n'est, en aucun cas, inférieur à 1 pour les portées d'au plus 7 m ou inférieur à 2 pour les portées de plus de 7 m.

5. SURCHARGES

a) Surcharges dues à la neige et à la pluie

Surcharges dues à la neige au sol une fois en 50 ans, S_s , _____ (kPa)

Surcharges connexes dues à la pluie une fois en 50 ans, S_r , _____ (kPa)

Coefficient d'exposition aux vents, C_w , _____

Coefficient de risque, I_s , _____

Surcharges dues à la neige sur le toit, S , _____ (kPa)

Les accumulations de neige balayée par le vent prises en compte 4.1.6.2.8 du CNBC)

font référence au dessin d'un bâtiment précis.

La pluie d'un jour (paragraphe 4.1.6.4 du CNBC) _____ (mm)

* Parapher chaque énoncé véridique. Inscrire l'abréviation S.O. si l'énoncé ne s'applique pas.

- b) Surcharges partielle et totale dues à la neige** _____
- (i) Appliquées sur une ou deux portées adjacentes de pannes continues
- (ii) Appliquées sur une ou deux portées adjacentes de cadres modulaires rigides à poutres de toiture continues
- (iii) Appliquées conformément à la partie 4 du CNBC sur la géométrie du bâtiment, et au Guide de l'utilisateur - Commentaires (la partie 4 de division B) du CNBC 2010, *Commentaires G: Surcharges dues à la neige*
- c) Surcharges due au vent** _____
- Pression dynamique de référence une fois en 50 ans _____ (kPa)
- Coefficient de risque, I_w _____
- d) Application des surcharges dues au vent** _____
- (i) Appliquées selon la sous-section 4.1.7 de la partie 4 du CNBC
- (ii) Coefficients de pression selon le Guide de l'utilisateur - Commentaires (la partie 4 de division B) du CNBC 2010, *Commentaires I: Surcharges dues au vent*, figures I7 à I14
- (iii) Catégorie de pression d'air à l'intérieur du bâtiment _____ selon le Guide de l'utilisateur - Commentaires (la partie 4 de division B) du CNBC 2010, *Commentaires I: Surcharges dues au vent*
- e) Charges au crochet de grue (le cas échéant)** _____
- Type _____ (pont roulant posé) (grue inférieure) (grue à flèche)
- Capacité _____ (tonnes)
- Empattement _____ (m)
- Charge maximale verticale statique sur un appui _____ (kN)
- Coefficient de majoration dynamique verticale _____
- Coefficient latéral _____ % charge sur un appui latérale _____ (kN)
- Coefficient longitudinal _____ % charge longitudinale maximale _____ (kN/côté)
- f) Surcharge de la mezzanine _____ (kPa)** _____
- g) Charge sismique:** _____
- Appliquée selon la sous-section 4.1.8 de la partie 4 du CNBC
- $S_a(0,2)$ _____ $S_a(0,5)$ _____ $S_a(1,0)$ _____ $S_a(2,0)$ _____ F_a _____ F_v _____ I_E _____
- h) Autres surcharges (préciser)** _____
- _____
- i) Charges permanentes** _____
- La charge permanentes des éléments de charpente est prise en compte dans le calcul.
- Charge collatérale (mécanique, électrique, plafond, systèmes d'extinction automatique, etc.) _____ (kPa)
- Mezzanine _____ (kPa)
- Autre (préciser) _____ ()
- j) Combinaisons de charges** _____
- Appliquées conformément l'article 4.1 de la partie 4 du CNBC

6. REVUE GÉNÉRALE PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Le fabricant n'effectue, à des fins réglementaires, aucune revue générale pendant les travaux de construction.

* Parapher chaque énoncé véridique. Inscrire l'abréviation S.O. si l'énoncé ne s'applique pas.

7. CERTIFICATION PAR L'INGÉNIEUR

Je, _____, ingénieur agréé ou autorisé à pratiquer dans la province ou le territoire de _____, certifie par la présente que j'ai examiné la conception et le procédé de fabrication du système de bâtiment en acier décrit. Je certifie que les énoncés ci-dessus et que j'ai paraphés sont véridiques.

Nom _____ Signature _____

Titre _____

Affiliation _____ Date _____

Sceau professionnel